

Résolution présentée par la délégation de l'Autriche

Autriche

Thème Conflits et sécurité

Concerne Contrôle des flux migratoires

L'Assemblée Générale,

Constatant un afflux envahissant de migration dans de nombreux pays développés,

Consciente que la problématique migratoire ne fera que s'accroître dans les prochaines années, du fait de l'augmentation des déplacements humains,

Soulignant les multiples problèmes économiques et culturels engendrés par la présence de migrants de nombreux pays du monde et les tensions créées avec les populations locales,

Choquée par le manque de réaction internationale censée face à cet enjeu fondamental,

Rappelant que chaque pays doit favoriser l'intérêt de ses ressortissants avant celui des étrangers,

Décide de contrôler fortement le flux de migration vers les pays occidentaux ;

- en imposant à l'OIM de rédiger une liste de pays remplissant certains critères, dont les ressortissants sont non compatibles avec les intérêts des pays d'accueil ;
- en permettant aux pays occidentaux de refuser, en toutes circonstances, les migrants économiques provenant des pays de la liste ;
- en envoyant les réfugiés politiques et les apatrides sur des terres vierges de pays en voie de développement, en échange d'argent fourni par tous les pays qui y enverraient des migrants.

Le texte français fait foi